

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 823

présenté par  
M. Véran

-----

**ARTICLE 11**

Compléter l'alinéa 176 par le mot :

« chiropracteurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement complète la liste des professions qui ont vocation à demeurer affiliées au régime d'assurance vieillesse des professions libérales, à la suite des concertations conduites avec les organisations interprofessionnelles représentatives du champ des professions libérales.